

2C

Plan de zonage Modification n°6

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du
Approuvant la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal le 24/03/2015

Revision n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 31/03/2016

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 1/07/2017

Revision allégée n°1 en cours

Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 24/10/2019

Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 19/12/2019

Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 37/07/2019

Revision allégée n°2 en cours

Modification n°2 en cours

Modification n°7 en cours

Modification n°8 en cours

Limite de zone et de secteur

Espace Boisé Classé
A aménager ou à refaire

Marne de reculement

2016 1101-8661/16/0000

Type 1

Type 3

SERVITUDES D'URBANISME

Périmètre d'attente de projet
d'aménagement (art. 1422.2)

Service de mobile Sociale
(art. L123-2-b)

(art. L123-1-5)

1

EMPLACEMENTS RESERVES

(nombre de ER)

12 8

12 Intention de création de voie

 Carrefour à aménager

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

CANAU

■ ■ ■ Canaux primaire

Canaux tertiaire

RISQUES

Secteur de risque de ruisselle
des eaux pluviales

Enveloppe hydrogéomorpholo

(Au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme)

Address of clippings: *Esther*

 Immeubles ou îlots à protéger Jardins à créer ou à conserver

 RESEARCH

(Au titre de l'article R112-3 du code de l'urbanisme)

Estalla : 1/2.500

